

Définitions des chiffres-clés des établissements médicaux-sociaux suisses

No.	Indicateurs	Explication	Formule
1	Séjours et clients		
1.01	Nombre de places, séjour de longue durée	Nombre de places disponibles, séjour de longue durée	B01
1.02	Nombre de places, séjour de courte durée	Nombre de places disponibles, séjour de courte durée	B02
1.03	Nombre de places, soins aigus et de transition	Nombre de places disponibles, soins aigus et de transition	B04
1.04	Nombre de places, structure de soins de jour ou de nuit	Nombre de places disponibles, structure de soins jour ou de nuit	B05
1.05	Nombre de jours, séjour de longue durée	Le nombre de jours pour les séjours de longue durée équivaut au total des jours de pensions qui sont facturés aux clients venus pour un séjour de longue durée.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 1
1.06	Nombre de jours, séjour de courte durée	Le nombre de jours pour les séjours de courte durée équivaut au total des jours de pensions qui sont facturés aux clients venus pour un séjour de courte durée. Jusqu'en 2016 avec les soins aigus et de transition.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 2
1.07	Nombre de jours, soins aigus et de transition	Le nombre de jours, soins aigus et de transition, équivaut au total des jours de pensions qui sont facturés aux clients venus pour un séjour de soins aigus et de transition.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 5
1.08	Nombre de jours, structure de soins de jour ou de nuit	Le nombre de jours, structure de soins de jour ou de nuit, équivaut au total des jours de pensions qui sont facturés aux clients venus pour structure de soins de jour ou de nuit.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 4
1.09	Nombre de journées de soins	Le nombre de journées de soins représente le total des jours de soins requis par les résidents et résidentes, selon les différents instruments d'évaluation des besoins en soins.	$\Sigma D26$
1.10	dont soins aigus et de transition	Le nombre de journées de soins représente le total des jours de soins requis par les résidents et résidentes avec soins aigus et de transition.	$\Sigma D26$ if D11 = 5
1.11	Indice de l'intensité des soins (min=1, max=12)	L'indice d'intensité des soins représente la moyenne des indices des jours de soins des clients recevant des soins pris en charge par la LAMal. Level_code voir page 2.	$(\Sigma D26 * \text{level_code } D22 \text{ adjusted} / D26)$ if D22 not in (97,98,99)
		level_code 1: 1 – 20 Min	level_code 2: 21 – 40 Min
		level_code 3: 41 – 60 Min	level_code 4: 61 – 80 Min
		level_code 5: 81 – 100 Min	level_code 6: 101 – 120 Min
		level_code 7: 121 – 140 Min	level_code 8: 141 – 160 Min
		level_code 9: 161 – 180 Min	level_code 10: 181 – 200 Min
		level_code 11: 201 – 220 Min	level_code 12: > 221 Min

No.	Indicateurs	Explication	Formule
1.12	Durée moyenne du séjour (longue durée) en jours	Correspond à la date de sortie moins la date d'entrée plus 1. La durée moyenne de séjour est calculée en divisant la durée total de séjour de tous les clients en long séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé, par le nombre de clients en long séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé. Si aucune sortie=0.	$\Sigma(D10 - D09 + 1)$ if D11 = 1 and if year of D10 = 200X / ($\Sigma D00$, if D11 = 1 and if year of D10 = 200X)
1.13	Durée moyenne du séjour (courte durée) en jours	Correspond à la date de sortie moins la date d'entrée plus 1. La durée moyenne de séjour est calculée en divisant la durée total de séjour de tous les clients en court séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé, par le nombre de clients en court séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé. Si aucune sortie=0. Jusqu'en 2016 avec les soins aigus et de transition.	$\Sigma(D10 - D09 + 1)$ if D11 = 2 and if year of D10 = 200X / ($\Sigma D00$, if D11 = 2 and if year of D10 = 200X)
1.14	Durée moyenne du séjour (soins aigus et de transition) en jours	Correspond à la date de sortie moins la date d'entrée plus 1. La durée moyenne du séjour est calculée en divisant la durée total de séjour de tous les clients en soins aigus et de transition durant l'année de relevé par le nombre ceux qui sont sortis de l'activité durant cette même l'année. Si aucune sortie=0.	$\Sigma(D10 - D09 + 1)$ if D11 = 5 and if year of D10 = 200X / ($\Sigma D00$, if D11 = 5 and if year of D10 = 200X)
1.15	Nombre moyen de journées par client (structure de soins de jour ou de nuit)	Correspond au nombre de jours d'hébergement pour un séjour de structure de soins de jour ou de nuit, divisé par nombre total de clients hébergés pour un séjour de structure de soins de jour ou de nuit.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 4 / $\Sigma D00$, if D11 = 4
1.16	Taux d'occupation, longue durée	Correspond au nombre de jours d'hébergement en long séjours, divisé par le nombre de place de long séjours, multiplié par 365.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 1 / (B01 * 365) * 100
1.17	Taux d'occupation, courte durée	Correspond au nombre de jours d'hébergement en court séjour, divisé par le nombre de place de court séjour, multiplié par 365. Jusqu'en 2016 avec les soins aigus et de transition.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 2 / (B02 * 365) * 100
1.18	Taux d'occupation, soins aigus et de transition	Correspond au nombre de jours d'hébergement en soins aigus et de transition, divisé par le nombre de place pour ces soins et multiplié par 365.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 5 / (B04 * 365) * 100
1.19	Nombre de clients, longue durée	Représente le nombre total de clients hébergés pour un séjour de longue durée dans l'activité.	$\Sigma D00$, if D11 = 1
1.20	Nombre de clients, courte durée	Représente le nombre total de clients hébergés pour un séjour de courte durée dans l'activité. Jusqu'en 2016 avec les soins aigus et de transition.	$\Sigma D00$, if D11 = 2

No.	Indicateurs	Explication	Formule
1.21	Nombre de clients, soins aigus et de transition	Correspond au nombre total de clients qui ont été hébergés pour un séjour en soins aigus et de transition.	$\Sigma D00$, if D11 = 5
1.22	Nombre de clients, structure de soins de jour ou de nuit	Correspond au nombre total de clients qui ont été hébergés pour un séjour en soins structure de jour ou de nuit.	$\Sigma D00$, if D11 = 4
1.23	Age moyen des clients lors de l'admission	L'âge moyen lors de l'admission s'obtient en divisant la somme des âges des clients lors de leur admission dans l'établissement et exprimés en années révolues, par le nombre total de clients hébergés.	$\Sigma D04$ (Erhebungsjahr – year of D09) / $\Sigma D00$
1.24	Proportion de clients féminin (%)	Part des clients féminin au total des clients.	$\Sigma D00$, if D02 = 2 / $\Sigma D00$ * 100
1.25	Nombre de clients, séjours multiples (%)	Part des clients qui peuvent être liés à plusieurs séjours, par rapport au total des clients durant l'année de relevé.	$\Sigma D03$ / $\Sigma D00$ * 100
1.26	Taux de fluctuation	Représente la moyenne des taux d'entrée et de sorties. Le taux d'entrées a été calculé en divisant le nombre de clients qui entrent durant l'année de relevé par le nombre de clients qui sont hébergés dans l'activité le 1.1 de l'année du relevé. Le taux de sortie est calculé en divisant le nombre de clients sortis durant l'année de relevé par le nombre de clients qui sont hébergés dans l'activité le 1.1 de l'année du relevé.	$(\Sigma D00$, if D11 = 1 and if year of D09 = 200X / $\Sigma D00$, if D11 = 1 and if year of D09 < 200X * 100) + $(\Sigma D00$, if D11 = 1 and if year of D10 = 200X / $\Sigma D00$, if D11 = 1 and if year of D09 < 200X * 100) / 2
1.27	Pourcentage de clients d'autres cantons (%)	La proportion de clients d'autres cantons (y c. les clients de l'étranger) est calculée en divisant le nombre de clients (internes et externes) qui ne sont pas originaires du canton de l'activité, par le nombre total de clients (internes et externes),	$\Sigma D00$, if D05 not in A04 / $\Sigma D00$ * 100
1.28	Nombres de journées de prise en charge (clients externes)	Le nombre de journées de prise en charge correspond au total des journées qui ont été facturées à des clients externes.	$\Sigma D16.0$, if D11 = 3
2	Personnel : équivalents plein temps		
2.01	Médecins et autres universitaires (%)	La part des médecins et autres universitaires est calculée en divisant le nombre de personnes occupées comme médecins et autres universitaires (ETP) par le nombre de toutes les personnes occupées (ETP).	$\Sigma C10/A29$, if C09=(30) / $\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) * 100
2.02	Personnel soignant (%)	La part du personnel soignant est calculée en divisant le nombre de personnes occupées comme personnel soignant (ETP) par le nombre de toutes les personnes occupées (ETP)	$\Sigma C10/A30$, if C09=(31) / $\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) * 100
2.03	Autres disciplines médicales spécialisées (%)	La part des personnel « Autres disciplines médicales spécialisées » est calculée en divisant le nombre de personnes occupées comme « Autres disciplines médicales spécialisées » (ETP) par le nombre de toutes les personnes occupées (ETP).	$\Sigma C10/A30$, if C09=(32) / $\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) * 100

No.	Indicateurs	Explication	Formule
2.04	Personnel administratif, service de maison et service technique (%)	La part du personnel administratif, service de maison et service technique est calculée en divisant le nombre de personnes occupées comme personnel administratif, service de maison et service technique (ETP) par le nombre de toutes les personnes occupées (ETP).	$\Sigma C10/A31$, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99) / $\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) * 100
2.05	Personnel total	Personnel total, exprimé en équivalent temps-plein (ETP). Ce nombre correspond à la somme des heures rémunérée à tous les employés divisé par le nombre d'heures usuel pour une année de travail pour un équivalent temps-plein.	$\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99))
2.06	Personnel qualifié du secteur des soins (%)	La part de personnel qualifié du secteur des soins correspond au nombre d'employés avec diplôme ou certificat de fin d'étude en soins divisé par le nombre total d'employés du secteur des soins.	$\Sigma(C10/A30$, if C09=31 and if C04 = (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 21, 22) / $\Sigma C10/A30$, if C09=31 * 100
2.07	Personnel pour soins pris en charge LAMal (%)	La part du personnel pour soins pris en charge par la LAMal dans le personnel total est calculée à partir de la somme des fraction d'ETP individuelles pour le centre de coûts « soins relevant de la LAMal ».	$\Sigma(C10/A30 * C13) / \Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) * 100
2.08	Personnel par place d'hébergement	Le personnel par place d'hébergement (ETP) est calculé en divisant le personnel total (ETP) par le nombre de place de courts et longs séjours.	$\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) / B03
2.09	Personnel pour 1'000 jours d'hébergement	Le personnel pour 1'000 jours d'hébergement (ETP) est calculé en divisant le personnel total (ETP) par le nombre de jours des courts et longs séjours, puis en multipliant par 1'000.	$\Sigma(C10/A29$, if C09=30 + C10/A30, if C09=(31, 32) + C10/A31, if C09=(33, 34, 35, 36, 39, 99)) / $\Sigma D16.0 * 1000$
2.10	Personnel soignant (qualifié) pour 1'000 journées de soins	Le personnel soignant (qualifié) pour 1'000 jours d'hébergement (ETP) est calculé en divisant le nombre d'employés avec diplôme ou certificats de fin d'études en soins (ETP) divisé par le nombre de jours de soins, multipliés par 1'000.	$\Sigma C10/A30$, if C09=31 and if C04 = (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 21, 22) / $\Sigma((D23$ or D10 or 31.12.200X) – (D09 or 01.01.200X) + 1) * 1000
3	Finances		
3.01	Charges salariales (en milliers de francs)	Les charges salariales en milliers de francs correspondant à la somme des coûts totaux pour salaires et prestations sociales, pour tous les groupes de métiers, divisé par 1'000.	(E1.30.01 au E1.39.01 + E5.30.01 au E5.39.01 + E0.30.00 au E0.39.00 + E0.30.160 au E0.39.160) / 1000
3.02	Ensemble des coûts (en milliers de francs)	L'ensemble des coûts représente les coûts nets II (déduction faite revenus secondaires et des charges indirectes). Ils résument les salaires, les prestations sociales ainsi que les autres charges d'exploitation.	(E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) / 1000
3.03	dont coût des soins aigus et de transition (%)	La part des coûts des soins aigus et de transition dans l'ensemble des coûts.	E5.300.01 / (E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) * 100

No.	Indicateurs	Explication	Formule
3.04	dont coût de structure de soins de jour ou de nuit (%)	La part des coûts de structure de soins jour ou de nuit dans l'ensemble des coûts.	$E0.300.160 / (E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) * 100$
3.05	Coût des soins couverts LAMal (%)	La part des coûts des soins couverts par la LAMal dans les dépenses d'exploitations totales correspond au coûts nets II du centre de coûts	$(E1.300.04+E5.300.04) / (E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) * 100$
3.06	Autres prestations couvertes LAMal (%)	La part des coûts des autres prestations couvertes par la LAMal dans les dépenses d'exploitation total correspon à la somme des coûts nets II des centres de coûts « Thérapie », « Service médical », « Médicaments LS » et « Matériel LiMa », divisé par les coûts totaux.	$(E1.300.05 + E1.300.06 + E1.300.07 + E1.300.08 + E5.300.05 + E5.300.06 + E5.300.07 + E5.300.08) / (E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) * 100$
3.07	Total des coûts par jour d'hébergement (en francs)	Les coûts par jour d'hébergement correspondent au total des coûts (coûts nets II), divisé par le total des jours d'hébergement en court et long séjours et de soins de jour ou de nuit.	$(E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) / \Sigma D160,$ (if D11 = 1 or 2 or 4)
3.08	Coût des soins couverts LAMal par journée de soins (en francs)	Les coûts des soins couverts par la LAMal par journée de soins correspondent aux coûts nets II de centre de coûts « Soins LAMal » divisé par le nombre de jours de soins.	$(E1.300.04 + E5.300.04) / (\Sigma(D23 \text{ or } D10 \text{ or } 31.12.200X) - (D09 \text{ or } 01.01.200X) + 1)$
3.09	dont soins aigus et de transition (en francs)	Les coûts des soins couverts par la LAMal pour soins aigus et de transition par journée de soins correspondent aux coûts nets II de centre de coûts « Soins LAMal » divisé par le nombre de jours de soins. (seulement soins aigus et de transition)	$E5.300.04 / (\Sigma(D23 \text{ or } D10 \text{ or } 31.12.200X) - (D09 \text{ or } 01.01.200X) + 1),$ if D22 = 98.
3.10	Coût des autres prestations LAMal par journée de soins (en francs)	Les coûts des autres prestations LAMal par journée de soins correspondent aux coûts nets II du centre de coûts « Autres prestations LAMal » divisé par le nombre de jours de soins.	$(E1.300.05 + E1.300.06 + E1.300.07 + E1.300.08) / (\Sigma(D23 \text{ or } D10 \text{ or } 31.12.200X) - (D09 \text{ or } 01.01.200X) + 1)$
3.11	dont soins aigus et de transition (en francs)	Les coûts des autres prestations LAMal pour soins aigus et de transition par journée de soins correspondent aux coûts nets II du centre de coûts « Autres prestations LAMal » divisé par le nombre de jours de soins. (seulement soins aigus et de transition)	$(E5.300.05 + E5.300.06 + E5.300.07 + E5.300.08) / (\Sigma(D23 \text{ or } D10 \text{ or } 31.12.200X) - (D09 \text{ or } 01.01.200X) + 1),$ if D22 = 98.
3.12	Taxes de soin (en milliers de francs)	Somme des taxes de soins.	$(E2.6060.01 + E6.6050.01) / 1000$
3.13	Taxes de soin (%)	La part des taxes de soins correspond à la somme des taxes de soins (y.c. soins aigus et de transition et structures de jour ou de nuit) divisée par les recettes totales.	$(E2.6060.01 + E6.6050.01 + E2.6070.01) / (E2.100.01+E6.100.01) * 100$
3.14	Coûts hôtellerie (%)	La part des coûts hôtellerie correspond aux coûts nets II du centre de coûts hôtellerie (y compris soins aigus et de transition) divisé par les coûts totaux.	$(E1.300.02+E5.300.02) / (E1.300.01+E5.300.01+E0.300.160) * 100$

No.	Indicateurs	Explication	Formule
3.15	Coûts hôtellerie par jour d'hébergement (en francs)	Les coûts hôtellerie par jour d'hébergement correspondent au total des coûts nets II du centre de coûts hôtellerie (y compris soins aigus et de transition) divisé par le nombre de jours d'hébergement des courts et longs séjours (y compris soins aigus et de transition et structure de soins de jour ou de nuit).	$(E1.300.02+E5.300.02) / \Sigma D16.0$, (if D11 = 1 or 2 or 4)
3.16	Taxes de d'hébergement (%)	La part des taxes d'hébergement correspond à la somme des taxes d'hébergement (y compris soins aigus et de transition) divisé par les recettes totales.	$(E2.6000.01+E6.6010.01) / (E2.100.01+E6.100.01) * 100$
3.17	Taxes de séjour par jour d'hébergement (en francs)	Les taxes de séjour par jour d'hébergement correspondent au total des taxes d'hébergement (y compris soins aigus et de transition) divisé par le nombre de jours des courts et longs séjours (y compris soins aigus et de transition et structure de soins de jour ou de nuit).	$(E2.6000.01+E6.6010.01) / \Sigma D16.0$, (if D11 = 1 or 2 or 4)
3.18	Total des recettes (en milliers de francs)	Le total des recettes résumant les principales recette des taxes d'hébergement et de soins de même que les contributions et subventions.	$(E2.100.01 + E6.100.01) / 1000$
3.19	Cotisations, subventions, déficit couvert (en milliers de francs)	Tous les apports des pouvoirs publics ou des organisations de droits privées sous la forme de recettes, subventions et autres éventuelles couvertures de déficits indiquées séparément.	$(E2.6900.01 + E2.6950.01 + E2.6960.01 + E2.6970.01 + E6.6900.01 + E6.6950.01 + E6.6960.01 + E6.6970.01 + E3.03 + E3.04 + E3.05 + E3.06 + E3.13 + E3.14 + E3.15 + E3.16) / 1000$
3.20	Résultat d'exploitation, sans déficit couvert (en milliers de francs)	Différence entre le total des recettes d'exploitations et le total des charges d'exploitation,	$((E301 + E311) - (E302 + E312)) / 1000$

Explications

- * non indiqué car évident ou non pertinent
- signifie zéro
- 0.0** Chiffre inférieur à la moitié de l'unité utilisée